

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Dirol-Germenay Madame Bernadette Coste

De : Genevieve Omessa <genevieveomessa58@gmail.com>

Date : 06/10/2022 07:45

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Veillez trouver ci-joint la lettre de l'association Les 3 Prés à l'attention de Madame Bernadette Coste.

— Pièces jointes : —

Enquête publique germenay- dirol.odt

50,3 Ko

Madame la Commissaire

L'association dont je suis la présidente et dont les objectifs sont la défense de l'environnement et de la qualité de la vie. Elle organise une fois par an un marché écobio avec des producteurs locaux. Elle s'efforce depuis plusieurs années de sensibiliser les consommateurs à une alimentation saine, bio et locale protégeant leur santé et celle des terres cultivées.

Les événements de ces dernières années, épidémie Covid, guerre Ukraine/Russie, accentuation du dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité n'ont fait que renforcer nos convictions et nos craintes, mais ont malgré tout provoqué une prise de conscience généralisée des populations et des élus, en particulier dans notre région où ils affirment leur volonté de fournir les restaurations collectives en produits locaux, voire bios.

Par ailleurs il est aussi évident (et la France ayant pris du retard agit maintenant dans la précipitation) qu'il faut trouver des sources d'énergie décarbonées, d'où les nombreux projets actuels de panneaux photovoltaïques, malheureusement sur terres agricoles.

C'est encore le cas pour les 75 hectares à Germenay et Dirol.

Les promoteurs du projet affirment que seulement 2 % des terres seront artificialisées. C'est absolument faux car sous les panneaux qui représentent globalement le tiers de cette surface il n'y aura aucune culture, ni végétation ou parfois un peu d'herbe grillée en période de canicule estivale.

La chaleur est extrême sous des panneaux, beaucoup plus qu'à l'ombre d'arbres qui, de plus, restituent de l'humidité à la végétation environnante et limitent l'hiver le lessivage des terres.

Dans ce projet il y aura 75 hectares sans arbres avec une monoculture de foin qu'il faudra peut-être arroser et gaver d'engrais chimiques.

Pour quelle utilité publique ? Il s'agit de « foin à valeur ajoutée » pour fournir de lointains élevages équins, même pas nos bovins locaux. (Combien de camions pour transporter le foin ? Quelle consommation de carburant ?) Les veaux nivernais partiront en Italie pour engraissement et lors de périodes de grande sécheresse, nos éleveurs devront parfois, comme par le passé, abattre prématurément les bêtes qu'ils ne pourront plus nourrir par manque de fourrage ou acheter des tourteaux de soja ou maïs importés. Le prétexte agricole trouvé pour ce projet est particulièrement indigent !

Des enjeux économiques privés - Certes les enjeux économiques de ce projet sont clairs. Il s'agit pour le propriétaire du terrain de s'assurer une rente confortable de vendeur d'électricité et de foin.

Pour l'installateur de panneaux, il est plus simple et rentable d'installer ces panneaux sur une vaste surface plutôt que sur toutes les surfaces vacantes qui existent dans notre département (parkings, toitures, friches industrielles etc.).

Certaines communes ont aussi été sensibles à l'argument financier sans prendre en compte ce qu'elles vont perdre au niveau de l'attrait de leur territoire et de la qualité de vie des habitants.

Quel est le bilan carbone de ce projet avec ces camions qui vont véhiculer du foin vers de lointaines régions ?

Quel est son intérêt pour les habitants de notre région, avec la suppression des 74 hectares de terres nourricières ?

Quel est son intérêt pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité y compris de celle du sol et contre le dérèglement climatique ?

L'importance de la vie du sol

Sur ce sujet de la biodiversité des sols laissons la parole à un de ses éminents spécialistes Marc-André Sélosse, professeur du Muséum d'Histoire naturelle et enseignant dans plusieurs universités

et auteur l'ouvrage « L'origine du monde ». Ses recherches portent sur les associations à bénéfices mutuels (symbioses) impliquant des champignons, microbes, bactéries, virus et sur les processus qui au cours de l'évolution ont permis l'émergence de la vie sur terre, des plantes d'abord, puis des animaux terrestres.

Bien évidemment il déplore l'artificialisation des sols : P 435 *De plus, quantitativement, des sols sont perdus par l'artificialisation. Quartiers neufs, zones industrielles, infrastructures de communication : les sols qui étaient là disparaissent sous ces constructions qui les recouvrent partiellement comme les parkings avec des zones enherbées ou totalement, tels les bâtiments et les routes...*

Extension des zones urbanisées

Cela représente 60 000 hectares de sols agricoles et forestiers artificialisés annuellement, soit la surface moyenne d'un département tous les 10 ans, à 70 % fait de terres très fertiles.

Il constate que nous n'avons toujours pas pris conscience de l'importance de la biodiversité des sols : P116 et 117 *Plus d'espèces au sein du sol que sous nos yeux au dessus du sol, plus de biomasse (...)* Nos sols abritent 26 % des espèces vivantes connues sans compter les occupants partiels, vivant au-dessus comme les plantes(...)

Tout ce monde-là établit des relations d'entre-aide, de lutte ou de prédation et de parasitisme : en fait c'est un écosystème complexe. D'ailleurs l'écosystème terrestre est avant tout le sol ! Ses chaînes alimentaires nées des microbes, aboutissent jusque vers la surface du sol, où taupes, rongeurs et oiseaux venus picorer des vers les couronnent.

P435 Il fait ce constat : Hélas, s'il existe des associations protégeant les oiseaux ou les batraciens, les plantes ou les zones humides, je n'en connais guère qui protègent les sols ; l'Europe cependant fait des pas vertueux en ce sens. Le programme « Caring for Soil is caring for life » vise à ce que 75 % des sols soient en bonne santé en 2030, pour la qualité de la nourriture et pour les hommes, la nature et le climat .

Mais pour lui il y a des remèdes pour retrouver cette biodiversité :

Mais des sols peuvent retrouver leur potentiel agronomique grâce à diverses méthodes, semis sur couvert végétal, rotation des cultures et surtout agroforesterie(P 425). La présence de haies et d'arbres sur des espaces cultivés favorisent ces symbioses souterraines qui redonnent vie au sol.

Ce souci semble être aussi désormais, un peu seulement, celui du législateur avec la loi Climat-Résilience pour tendre vers le zéro artificialisation des sols considérant que cette artificialisation porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone. Certes des exceptions sont admises pour des travaux d'intérêt général.

Dans le cas des panneaux de Dirol Germenay, il n'y a pas d'intérêt général ni de nécessité de les installer en ces lieux, d'autres surfaces artificialisées étant vacantes.

Il n'y a aucune production agricole utile pour notre département. Il y a création d'une zone qui, au cours des années, sera devenue complètement stérile sous les panneaux, sous la route servant au déplacement des véhicules et sous les divers petits bâtiments construits.

La biodiversité des sols étant un des facteurs pouvant contribuer à limiter le dérèglement climatique, ce projet ne fera au contraire que l'accentuer.

Nous vous demandons donc, Madame la Commissaire de rendre un avis négatif sur ce projet au nom de la défense de nos terres nourricières, au nom de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le dérèglement climatique.

Veillez agréer, Madame la Commissaire, nos sincères et respectueuses salutations

Geneviève Omessa